

4. LES DÉCÈS DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL

CHIFFRES CLÉS 2024

535 000

décès

84,2 ans

Age moyen au décès

837 €

Montant moyen des pensions
au moment du décès

21,8 ans

Durée moyenne de
service

4.1 LA MORTALITE DES RETRAITES DU REGIME GENERAL

4.1.1 Les décès des retraités du régime général par sexe et par type de droits

Au cours de l'année 2024, 535 480 retraités du régime général sont décédés et 7 décès sur 10 concernent un retraité qui percevait uniquement un droit direct

En 2024, le nombre de retraités décédés est de 535 480, soit une légère hausse de 1 % par rapport à l'année précédente. Parmi les retraités décédés au cours de l'année 2024, 277 719 sont des femmes (52 %) et 257 761 des hommes (48 %). La proportion d'hommes parmi les retraités décédés en 2024 est supérieure à leur proportion parmi l'ensemble des retraités (soit 44 % fin 2024, cf. fiche 1.1.1.). Cela s'explique en partie par des effets différenciés de mortalité.

La majorité des assurés décédés percevaient uniquement un droit direct (68 %, dont les deux tiers sont des hommes). À l'inverse, les retraités bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul, qui représentent 6 % du total des décès en 2024, sont à 93 % des femmes. La proportion des retraités ayant un droit dérivé servi seul est plus élevée parmi les décès de 2024 (6 %) que parmi les retraités en paiement fin 2024 (4 %). Les bénéficiaires d'un droit dérivé seul sont en effet en moyenne plus âgés que les retraités de droit direct (cf. fiche 1.1.3). Enfin, 26 % des décès concernent des retraités qui perçoivent à la fois un droit direct et un droit dérivé, dont 86 % sont des femmes.

Répartition des décès du régime général en 2024 par sexe et type de droits

	Hommes	Femmes	Ensemble	% du total
<i>Droits directs servis seuls</i>	236 703	127 527	364 230	68%
<i>Droits dérivés servis seuls</i>	2 472	31 852	34 324	6%
<i>Droits directs accompagnés d'un droit dérivé</i>	18 586	118 340	136 926	26%
<i>Total</i>	257 761	277 719	535 480	100%

Source : SNSP et SNSP-TI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général décédés en 2024 (données arrêtées au 30 avril 2025).

Une hausse des décès plus marquée chez les femmes

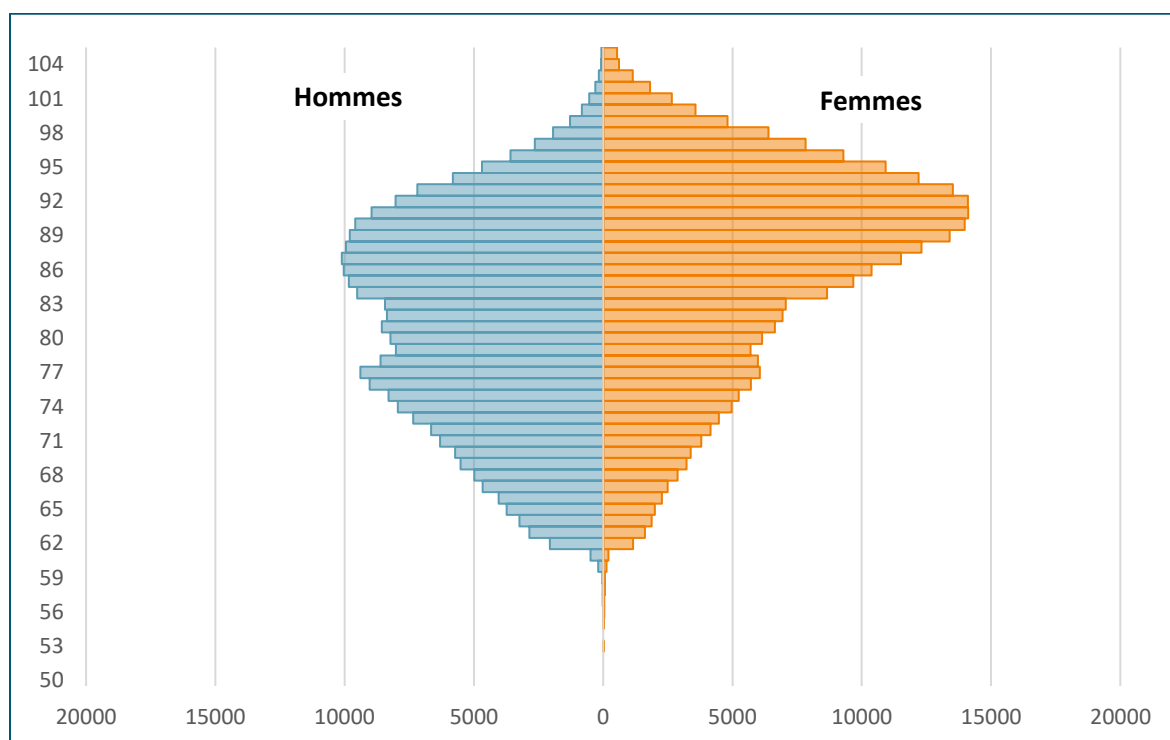
En 2024, les décès ont été supérieurs à ceux observés en 2023 de l'ordre de + 1 %. Cette augmentation des décès s'observe dans une proportion un peu plus élevée pour les femmes (+ 1,2) que pour les hommes (+ 0,7).

En 2024, la hausse des décès s'explique principalement par l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom dans les tranches d'âge 75-79 ans, où la mortalité commence à augmenter fortement ainsi que la progression des décès aux âges très élevés (90 ans et plus). En effet, les 75-79 ans (nés entre 1945 et 1949) contribuent pour +0,6 point à la croissance globale des décès avec une hausse de 4,9% par rapport à 2023.

Les 90-94 ans contribuent pour +0,5 point, et les 95-99 ans pour +0,3 point, en raison d'une mortalité très élevée malgré des effectifs plus faibles.

À l'inverse, les classes 65-69 ans et 70-74 ans freinent la progression des décès, elles contribuent chacune pour -0,2 point avec des évolutions respectives de -2% et -2,3%.

Pyramide des âges au décès en 2024



Source : SNSP et SNSP-TI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général décédés en 2024 (données arrêtées au 30 avril 2025).

Note : Age en différence de millésime (les décès à 90 ans en 2024 sont ceux de la génération 1934).

Certains « creux » peuvent s'observer et s'interpréter comme étant une conséquence directe de la démographie et de la structure de la société. Les retraités âgés de 78 à 83 ans enregistrent un nombre de décès moins important que ceux étant plus ou moins âgés (exception faite pour les plus jeunes, ayant des quotients de mortalité encore relativement faible). Ce faible nombre de décès s'explique car les retraités âgés de 78 à 83 ans en 2024 sont issus des générations 1941 à 1946, années durant lesquelles le nombre de naissances était plus faible (en raison de la Seconde guerre mondiale cf. « statistiques et études complémentaires »).

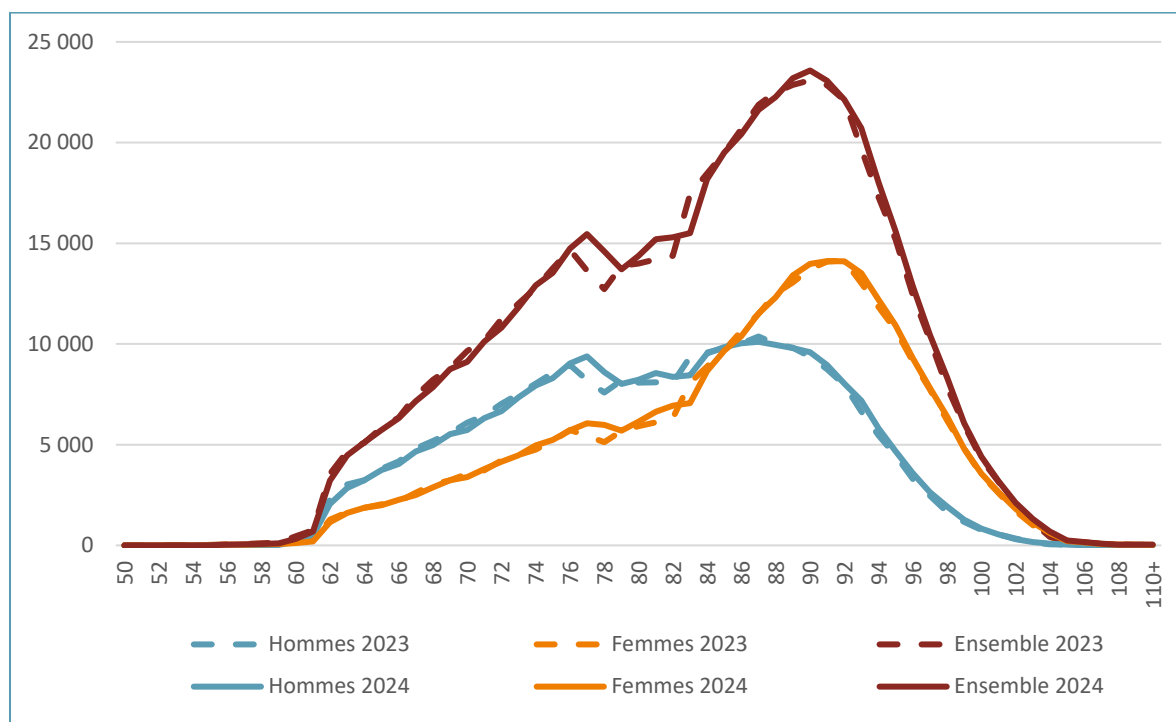
La baisse importante des décès entre les tranches d'âge de 80 à 94 ans qui sont les trois classes d'âge les plus peuplées en termes de décès peut s'expliquer par un effet « moisson ». Ce phénomène intervient à la suite d'une crise qui a eu pour conséquence une hausse des décès et réduit la mortalité pour la période suivante car les plus fragiles sont déjà décédés durant la crise. Les trois dernières années, avec la crise sanitaire et les épisodes de grippe, ont précipité les décès d'une part importante des retraités du régime général et entraînent aujourd'hui une baisse de la mortalité. De plus en 2023 les épisodes de grippe ont été moins intenses qu'à l'accoutumée, couplés à l'efficacité des campagnes de vaccination contre la Covid-19 ce qui a entraîné une baisse des décès.

En 2024, comme l'année précédente, le nombre annuel de décès rapporté à la population des retraités annuelle s'établit à 35 décès pour 1 000 retraités. En 2021 et 2022, ce rapport s'élevait à 37 décès pour 1 000 retraités. Les années¹⁶ précédant la pandémie, ce taux de

¹⁶ Les années antérieures à 2020 présentent les données relatives aux retraités du régime général hors outils de gestion de la sécurité sociale des indépendants : il y a donc rupture de série à partir de 2020. Toutefois cela a peu d'effet sur l'analyse puisque beaucoup de retraités ayant des droits liés à une carrière d'indépendant ont également des droits en tant que salariés.

mortalité se maintenait entre 34 et 35 décès pour 1 000 retraités, cette année 2024 est donc similaire à la période pré-Covid en termes de mortalité.

Décès par sexe et âge selon l'année de décès



Source : SNSP et SNSP-TI

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général décédés en 2024 (données arrêtées au 30 avril 2025).

L'analyse des quotients de mortalité comparée aux quotients observés en population générale montre une tendance similaire : les risques de mortalité à tout âge sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes.

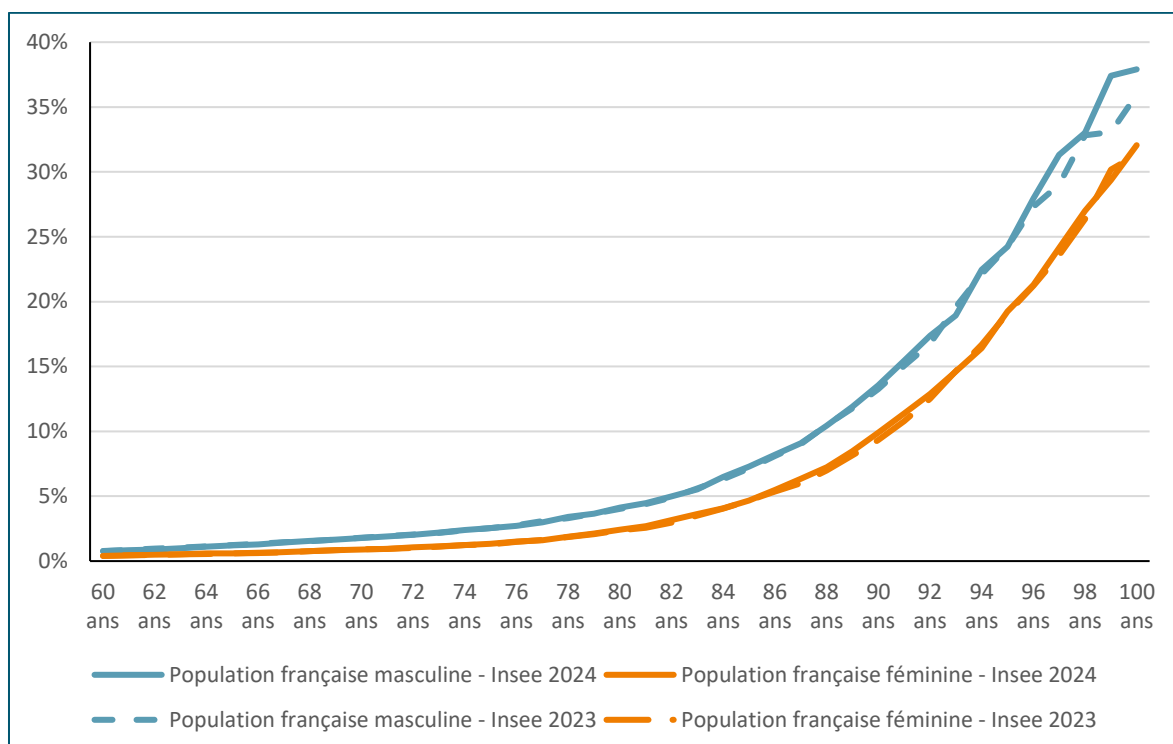
À partir de 84 ans, à âge égal, les risques de mortalité sont un peu plus élevés pour les hommes et femmes du régime général que pour la population générale. Cela est dû à la composition de ces deux populations.

Les figures ci-après détaillent et comparent les quotients de mortalité en 2024, par sexe, pour la population de retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants) puis pour la population française générale.

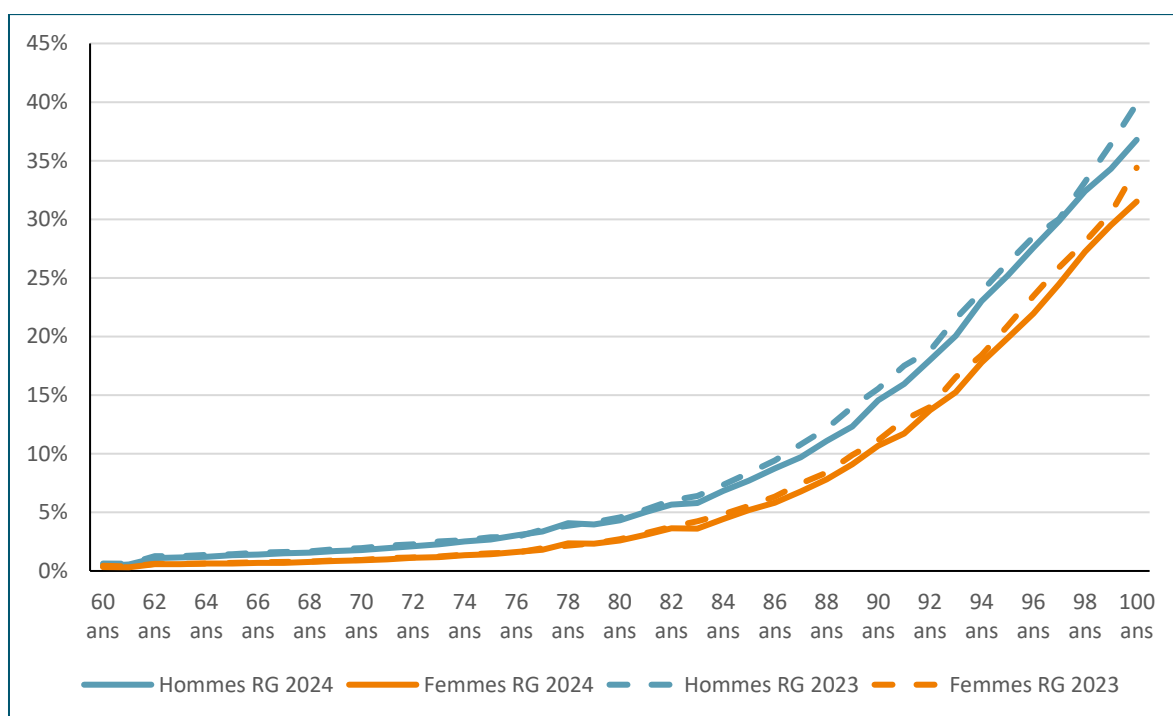
De manière générale les quotients de mortalité des hommes sont plus élevés que ceux des femmes. Les hommes sont plus susceptibles de mourir et ce à tous les âges de la vie après 60 ans, ce qui se traduit notamment par l'âge moyen au décès, 81,7 ans pour les hommes, soit près de 5 ans de moins que celui des femmes s'élevant à 86,5 ans (cf. fiche 4.2.1).

Il est également visible que les quotients de mortalités des retraités du régime général sont plus élevés, à âge égal, que ceux de la population globale des Français.

Quotients de mortalité en France 2024



Quotients de mortalité au régime général en 2024



Statistiques et études complémentaires

- **Bilan démographique : Surveillance de la grippe en France : saison 2022-2023**
V. Bellamy, C. Beaumel, Insee première n° 1978 – janvier 2023
- **En 2022, des naissances au plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale**
S.Papon, Insee focus n° 307 – septembre 2023
- **Tableaux et graphiques :**



4_1_ Mortalité des
retraités

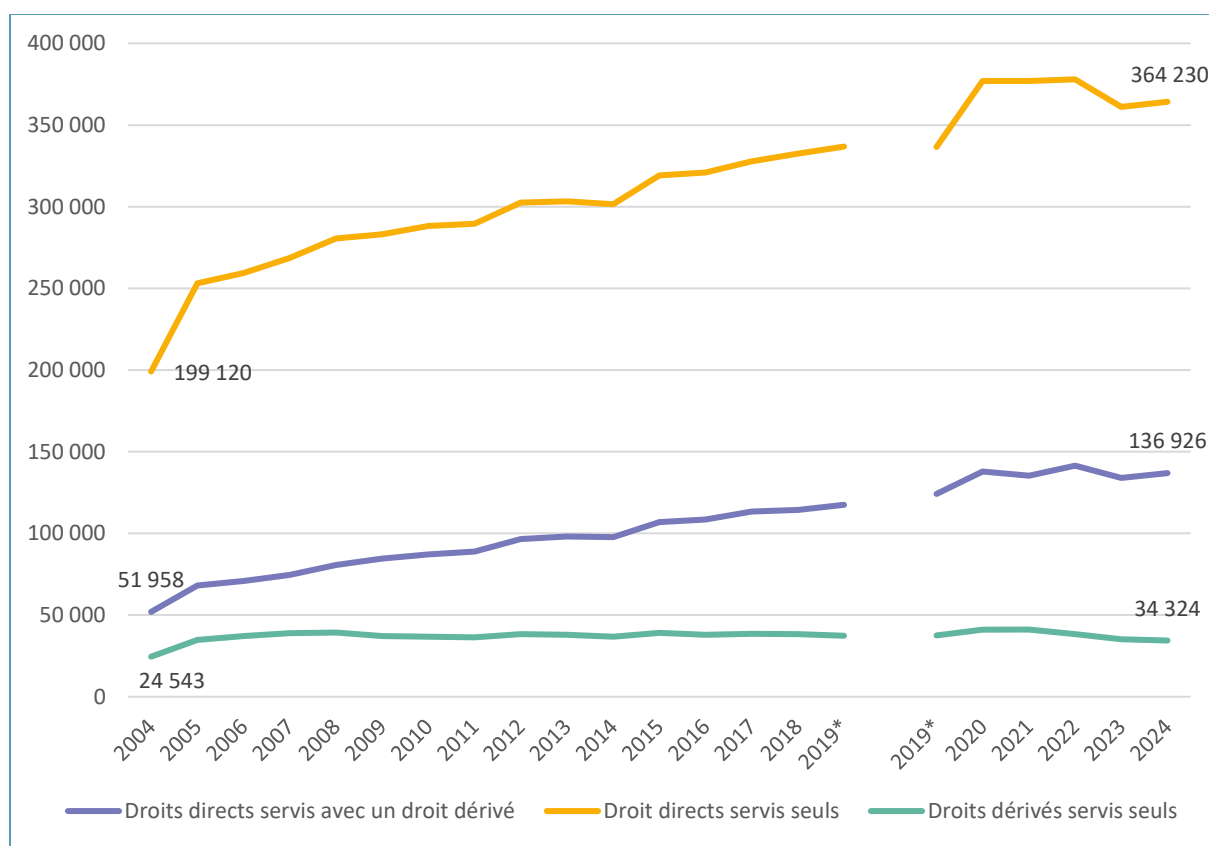
4.1.2 L'évolution du nombre de décès par année

Le nombre de décès par année au régime général a doublé entre 2004 et 2024

Entre 2004 et 2024, le nombre de décès annuel a augmenté de 94 %, passant de 276 000 à 535 000. Sur cette même période le nombre de retraités du régime général a augmenté de 43 %. Il y a un effet de structure de la population : la hausse du nombre de retraités du régime général induit naturellement une hausse du nombre de décès annuel.

Le nombre de décès de droits dérivés servis seuls a augmenté de 40 % entre 2004 et 2024 passant de 24 543 à 34 324 décès annuels. Sur cette même période l'augmentation des décès de droits directs servis seuls a été de 83 % (passant de 199 120 à 364 230 décès annuels).

Évolution des décès par type de droit



Source : SNSP et SNSP-TI

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2024 arrêtées au 30 avril 2025).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

L'augmentation du nombre de décès depuis le début des années 2000, alimentée par la croissance du nombre de retraités, est accentuée par le vieillissement progressif de ces retraités. La première génération nombreuse du baby-boom atteint en effet 75 ans en 2021. Au-delà de cette tendance générale, les variations du nombre de décès d'une année sur l'autre résultent en général d'un contexte de mortalité particulier (grippe, canicule...). La pandémie de Covid-19 explique notamment la forte hausse des décès entre 2019 et les années suivantes. L'année 2022 a été marquée par une forte épidémie de grippe couplée au covid ainsi qu'à un épisode caniculaire, maintenant les décès à un niveau élevé ; l'année 2023, n'ayant pas connu d'épidémie majeure, a connu une baisse du nombre de décès (- 5 %). En 2024, 646 000 personnes sont décédées en France, soit +1,1 % par rapport à 2023. L'épidémie de grippe du début d'année 2024 a retrouvé une temporalité et une durée habituellement observées avant

La hausse de la mortalité en 2024 s'explique ainsi par le vieillissement de la population et l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom, nées de 1946 à 1974, à des âges de forte mortalité.

The chart displays the monthly average sales in thousands of euros for six years. The Y-axis ranges from 0 to 70,000 in increments of 10,000. The X-axis lists the months from January to December. The legend indicates the years: 2019 (yellow dashed), 2020 (pink dashed), 2021 (orange dashed), 2022 (dark red dashed), 2023 (blue dashed), and 2024 (teal solid). The 2024 data is only plotted for January and February.

Month	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	50,000	48,000	54,000	57,000	54,000	54,000
Février	46,000	43,000	47,000	49,000	44,000	46,000
Mars	45,000	52,000	49,000	48,000	46,000	46,000
Avril	40,000	55,000	47,000	46,000	44,000	43,000
Mai	40,000	40,000	44,000	43,000	42,000	42,000
Juin	38,000	38,000	37,000	40,000	39,000	41,000
Juillet	39,000	40,000	41,000	45,000	40,000	41,000
Août	38,000	41,000	46,000	44,000	41,000	41,000
Septembre	37,000	41,000	41,000	41,000	41,000	41,000
Octobre	41,000	48,000	45,000	46,000	45,000	46,000
Novembre	42,000	57,000	44,000	45,000	45,000	44,000
Décembre	44,000	53,000	52,000	58,000	51,000	51,000

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général par années de décès.

RECUEIL STATISTIQUE DU RÉGIME GÉNÉRAL - DONNÉES 2024

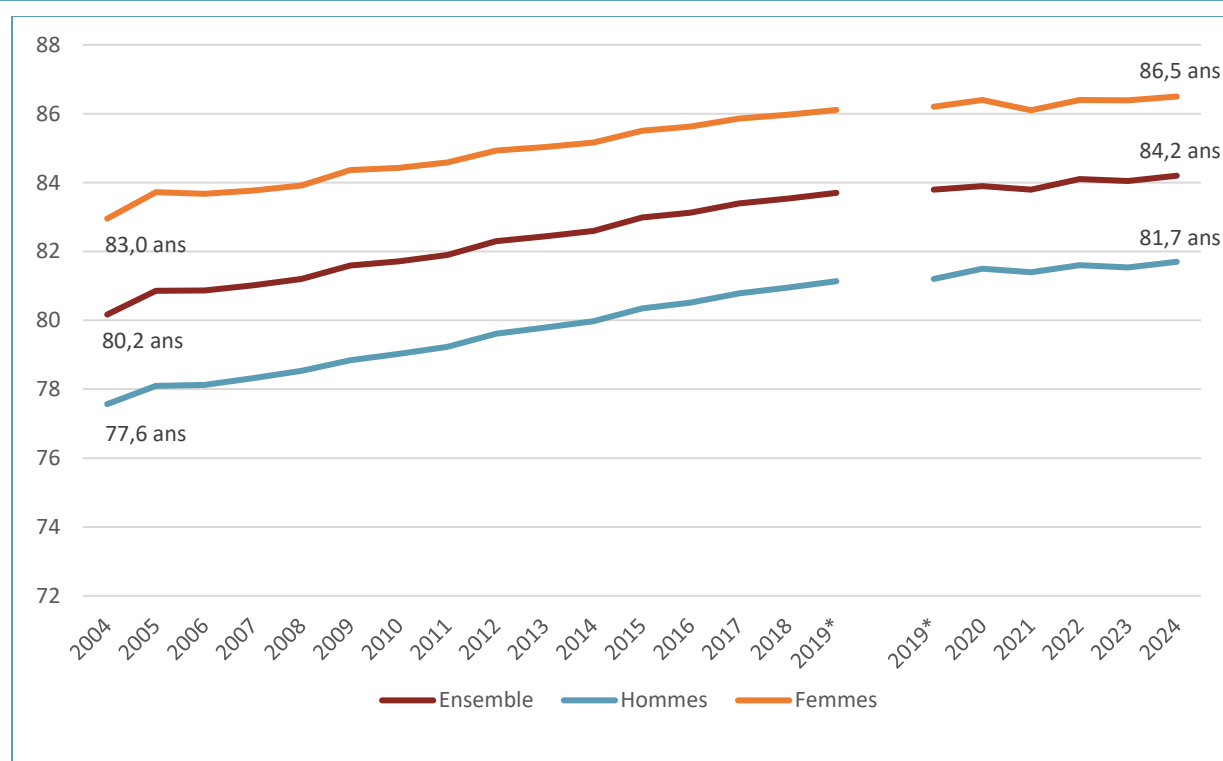
4.2 L'ÂGE AU DÉCÈS ET LA DUREE DE SERVICE

4.2.1 L'âge au décès

En 2024, l'âge moyen au décès était de 84,2 ans, 86,5 ans pour les femmes et 81,7 ans pour les hommes

Entre 2004 et 2024, l'âge au décès des retraités du régime général a augmenté de 4 ans, passant de 80,2 à 84,2 ans. Cette augmentation est légèrement plus faible pour les femmes, avec un âge au décès qui passe de 83 à 86,5 ans, soit + 3,5 ans, que pour les hommes dont l'âge au décès est passé de 77,6 à 81,7 ans soit + 4 ans. L'évolution de l'âge au décès des retraités du régime général accompagne l'augmentation de l'espérance de vie de la population française (entre 2004 et 2024, + 3,3 ans pour les hommes et 1,8 ans pour les femmes, cf. « statistiques et études complémentaires »).

Évolution de l'âge au décès



Source : SNSP et SNSP-TI

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2024 arrêtées au 30 avril 2025).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

Statistiques et études complémentaires

- **Espérance de vie à divers âges : données annuelles de 1994 à 2024**

Insee : Chiffres-Clés – janvier 2025

4.2.2 La durée de service de la pension

En 2024, la durée moyenne de service de la pension des retraités du régime général était de 22 ans, 23 ans pour les femmes et 20 ans pour les hommes.

Les retraités du régime général décédés en 2024 percevaient un droit du régime général depuis 21,8 ans en moyenne. Cette durée de service est plus élevée pour les femmes (23,4 ans) que pour les hommes (20,1 ans), bien que ces derniers partent à la retraite plus tôt, cette différence s'explique par une espérance de vie plus élevée pour les femmes. En effet, l'âge au décès des femmes est supérieur de près de 5 ans à celui des hommes.

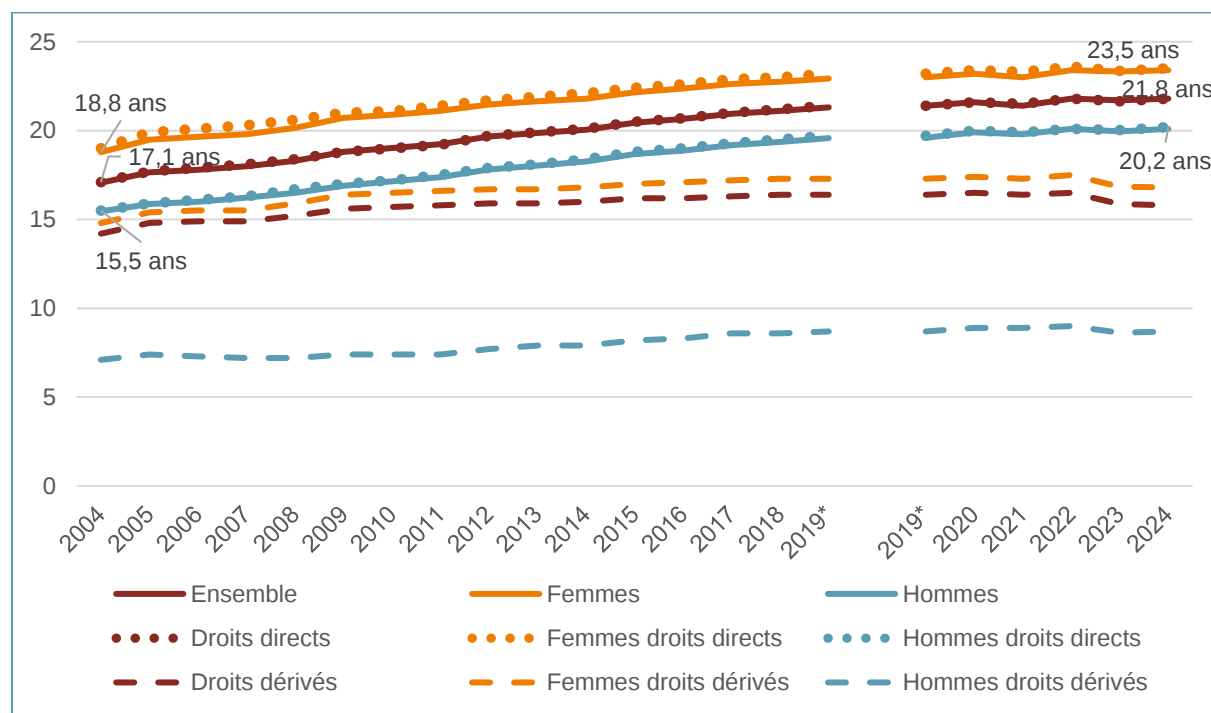
Les bénéficiaires d'un droit direct perçoivent leur droit en moyenne 6 ans de plus que les bénéficiaires d'un droit dérivé (21,8 ans contre 15,8 ans). Cela s'explique en partie par l'âge d'obtention des droits dérivés étant bien plus élevé (75,9 ans) que pour les droits directs (63,5 ans) (cf fiche 2.1.2 et 2.2.2).

Entre 2004 et 2024, la durée de service moyenne de la pension a augmenté de près de 5 ans, passant de 17,1 à 21,8 ans. Pour les femmes cette durée est passée de 18,8 à 23,4 ans tandis que pour les hommes elle est passée de 15,5 à 20,1 ans.

La durée de service moyenne du droit direct est passée de 17,1 ans à 21,8 ans (soit une augmentation de 4,7 ans ou + 27 %). Pour les hommes, cette durée de service est passée de 15,5 à 20 ans (+ 4,5 ans ou + 30 %) et pour les femmes de 19,0 à 23,5 ans (+ 4,5 ans ou + 24 % d'augmentation).

Concernant les droits dérivés, la durée moyenne de service de la pension est passée de 14,2 à 15,8 ans (soit une augmentation de 1,6 ans ou + 11 %). Pour les hommes cette durée est passée de 7,1 à 8,7 ans (+ 1,6 an ou + 23 %) tandis que pour les femmes la durée moyenne est passée de 14,8 à 16,8 ans (+ 2 ans ou + 14 %).

Évolution de la durée de service de la pension par type de droit



Source : SNSP et SNSP-TI

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2024 arrêtées au 30 avril 2025).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

4.3 LES MONTANTS DE PENSIONS VERSEES AU MOMENT DU DECES

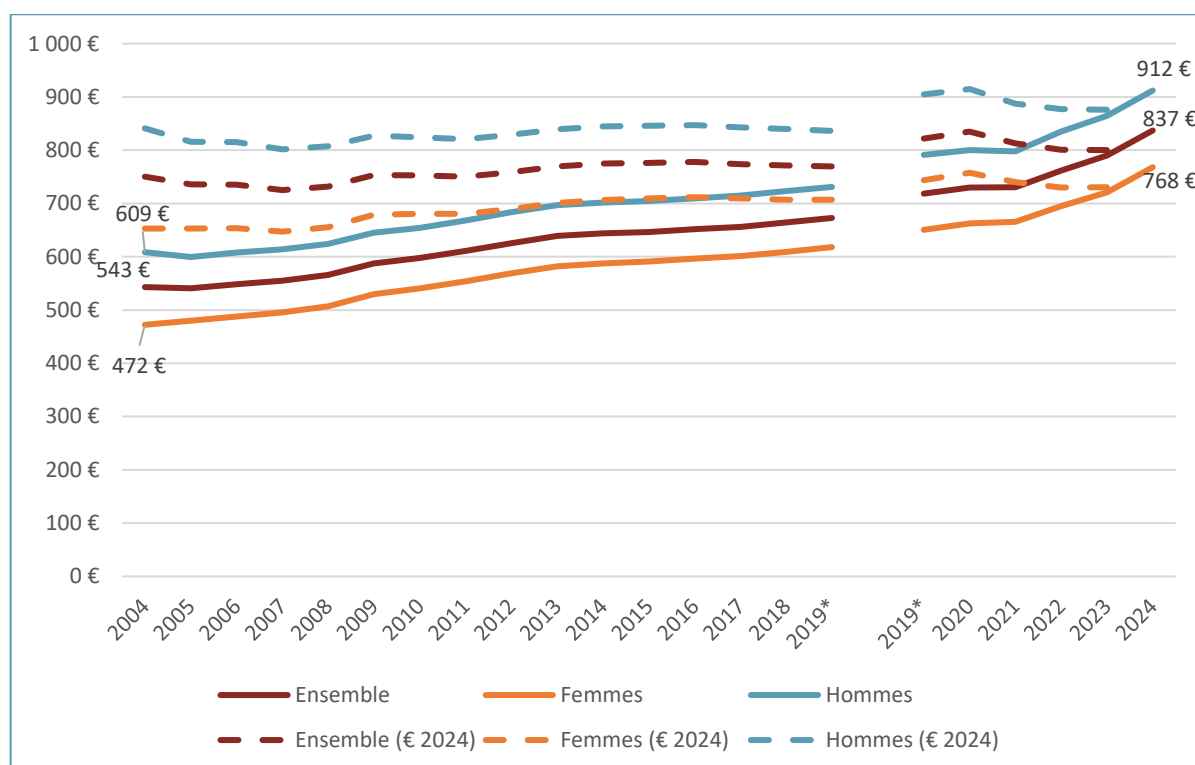
En 2024, le montant moyen des pensions versées lors du décès des assurés était de 837 € par mois, 912 € pour les hommes et 768 € pour les femmes

En 2024, le montant global moyen de pension des retraités lors de leur décès est de 837 € par mois. Il est inférieur à celui des retraités en paiement fin 2024 (891 €) (cf. fiche 1.3.1).

Entre 2004 et 2024, le montant moyen de la pension en euros constants 2024 (corrigé de l'inflation) lors du décès a augmenté de 12 %, passant de 750 € à 837 €. Cette augmentation est plus importante pour les femmes, avec un montant passant de 653 € à 768 € soit une augmentation de 18 %, tandis que pour les hommes l'évolution du montant est de 8 % (de 841 € à 912 €).

En euros courants cette augmentation est bien plus importante, le montant moyen de pension lors du décès a augmenté de 54 %, passant de 543 € à 837 €. Pour les femmes cette augmentation a été plus importante puisque le montant a augmenté de 63 % (passant de 472 € à 768 €). À l'inverse pour les hommes l'augmentation est de 50 % (avec des montants passant de 609 € à 912 €).

Évolution des montants de pensions versées au moment du décès (euros courants et euros 2024)



Source : SNSP et SNSP-TI

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2024 arrêtées au 30 avril 2025).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

Statistiques et études complémentaires

- **Les carrières des femmes relativement à celles des hommes et selon le nombre d'enfant**
Conseil d'orientation des retraites - Doc n° 16 – Séance plénière du 19 octobre 2023